

Partenariat Corsica Ferries

Partenariat Corsica Ferries 2018



Le Comité d'Entreprise vous informe de son partenariat avec la société Corsica Ferries

Ci-dessous la procédure à suivre pour bénéficier individuellement de tarifs avantageux toute l'année si vous souhaitez voyager sur les lignes de Corse, Sardaigne ou nouveauté 20178, les Baléares.

- Exonération des frais de réservations (8 à 10 €)



15 € de réduction par traversée sur le passage de la voiture / (7€ sur le passage de la moto) (soumis à quotas, sous réserve de disponibilité, hors fret, hors taxes et droits), traversées signalées par le pictogramme

- 15 % de réduction sur les chèques vacances Corsica Ferries (Commande groupée minimum de 10 chèques)

- 15 % de réduction sur les produits croisières et nouvel an

- Adhésion au programme de fidélisation CorsicaClub

Pour pouvoir bénéficier de ces avantages :

Vous devez créer un compte **CorsicaClub** et insérer dans le champ « réseau partenaire » votre code CE (à demander au secrétariat du CE)

Si vous disposez déjà d'un compte Corsicaclub, il suffit de se connecter sur votre compte et d'aller dans votre espace personnel pour compléter celui-ci comme expliqué dans

Comment rattacher mon compte au CE.

Dès lors, vous pouvez accéder aux avantages pré-cités.

Attention : lors de la présentation à l'embarquement, un justificatif d'adhésion au CE pourra être demandé.

Service Commercial Corsica Ferries - téléphone : 0 825 095 095 (0,15 € TTC/mn)

Site web : www.corsicaferries.com

NB : Attention, ces offres ne s'appliquent pas rétroactivement

